

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ETUDE DE L'ETAT DES LIEUX DE L'ASSURANCE
QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU BURKINA FASO**

Sommaire

I.	Contexte et justification	2
II.	Objectif général	4
III.	Objectifs spécifiques.....	4
IV.	Résultats attendus.....	4
V.	Tâches du consultant.....	5
VI.	Profil du consultant	5
VII.	Livrables.....	6
VIII.	Cadrage méthodologique.....	6
IX.	Durée de l'activité et agenda prévisionnel.....	7
X.	Coût de l'étude et paiements.....	7
XI.	Soumission des dossiers de candidature.....	7

Avril 2018

I. Contexte et justification

L'internationalisation, la diversification et l'expansion de l'enseignement supérieur engagent les universités à adopter des outils et stratégies pour soutenir la mobilité des acteurs universitaires et développer des mécanismes d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur.

En Afrique, l'expansion de l'enseignement supérieur intervient dans un contexte d'internationalisation et de renforcement des dynamiques d'intégration régionale qui cherchent, entre autres, à promouvoir la mobilité des étudiants et des enseignants liée à la satisfaction de besoins spécifiques d'apprentissage et de formation, l'acquisition d'expériences hors des pays d'origine et le renforcement de l'identité régionale. Les impacts de la mondialisation, l'utilisation de technologies innovantes, l'internationalisation de l'enseignement supérieur, la compétitivité sont des facteurs qui obligent les établissements d'enseignement supérieur d'Afrique de l'Ouest à procéder à leur transformation interne en plaçant la qualité au centre de leur préoccupation. Ce qui justifie l'adoption par les Etats des outils normatifs pour le développement de l'enseignement supérieur dont la Convention régionale sur la reconnaissance des diplômes, certificats, titres, grades et autres études universitaires de l'enseignement supérieur en Afrique qui met un accent particulier sur l'Assurance qualité dans l'enseignement supérieur.

Pour promouvoir l'intégration régionale, les universités d'Afrique ont engagé de courageuses réformes qui ont consisté, entre autres, à adopter le système Licence-Master-Doctorat et à se lancer dans les processus d'harmonisation des programmes de formation. Le Conseil des Ministres des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) à travers la directive N°3/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 décidait de la réforme concertée des curricula des établissements d'enseignement supérieur de son espace par l'adoption du système Licence-Master-Doctorat (LMD) pour l'horizon 2010. Pour l'Union, la mise en œuvre de la réforme consiste à disposer à l'échelle régionale d'un système d'enseignement supérieur ouvert sur le monde capable de favoriser l'insertion des étudiants et apprenants sur le marché de l'emploi, améliorer la performance des institutions d'enseignement supérieur, renforcer la coopération interuniversitaire et la mobilité des apprenants et enseignants chercheurs et doter le système d'instruments communs de promotion de la qualité. Le renforcement du capital humain des pays de l'UEMOA grâce à l'augmentation prodigieuse de sa population jeune est alors au cœur de la stratégie d'adoption et de mise en œuvre d'une réforme LMD de qualité.

La valorisation et la formation des ressources humaines constituent un défi national pour le Burkina Faso. Le développement du capital humain constitue ainsi l'axe 2 du Programme National de Développement Economique et Social du Burkina Faso (PNDES). L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation doivent y jouer un rôle important pour l'atteinte des 6 objectifs stratégiques identifiés. Ainsi, l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie devrait être garanti. Cette préoccupation du gouvernement burkinabè est en cohérence avec les objectifs de développement durable et surtout l'objectif de développement durable N°4 dont le leadership est assuré par l'UNESCO : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Elle l'est également avec les objectifs de la Stratégie Continentale pour l'Education (CESA 2016-2025) de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine

« l’Afrique que nous voulons » et de sa vision : « Bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale »

Les universités du Burkina Faso et leurs consœurs de l’espace UEMOA, réunies au sein du Réseau pour l’Excellence de l’Enseignement Supérieur en Afrique de l’Ouest (REESAO) ont entrepris de mutualiser leurs efforts et expériences pour faire face aux défis de la mise en œuvre des réformes entreprises dont ceux relatifs à la qualité de l’enseignement supérieur et l’approfondissement de la culture de l’évaluation nécessaire à la bonne mise en œuvre de la réforme LMD. En effet, le problème de qualité du système de l’enseignement supérieur en Afrique de l’Ouest est prégnant si référence est faite à la crise de confiance de la population face à un système confronté à de nombreux et divers défis que la mise en œuvre d’un système d’assurance qualité efficace pourrait contribuer à résorber. Peuvent être cités entre autres :

- le paradoxe des diplômés sans emploi et le déficit de main d’œuvre qualifiée pour répondre aux besoins du marché du travail et du développement, les crises universitaires récurrentes et
- l’ouverture des universités publiques régionales qui nécessitent une consolidation,
- l’élargissement de la carte universitaire des pays avec un développement fulgurant de l’enseignement supérieur privé qui mérite un encadrement,
- l’installation de structures délocalisées d’enseignement supérieur de pays développés à la faveur de l’internationalisation de l’enseignement supérieur ;
- la faiblesse du niveau des universités d’Afrique de l’ouest au niveau des systèmes de classement internationaux des universités, etc.

Le Conseil Africain et Malgache pour l’Enseignement Supérieur (CAMES) a fait du développement de l’Assurance qualité, le quatrième axe de son Plan Stratégique de Développement pour la période 2015-2019. Pour le CAMES, le renforcement de la démarche qualité doit se faire dans toutes les activités et programmes du CAMES ainsi que dans les pays membres en vue de promouvoir des systèmes d’éducation et de recherche efficaces et efficients. L’état des lieux de l’assurance qualité (AQ) de l’enseignement supérieur effectué en 2014 par le CAMES fait ressortir une faiblesse de la mise en œuvre de l’AQ dans le système de l’enseignement supérieur telle que pourraient l’exiger les besoins et bonnes pratiques en la matière. Pour le Burkina Faso, elle se résume principalement à une évaluation des institutions d’enseignement supérieur privées encadrée par le processus d’autorisation de création des établissements délivrée par le MESRSI (en vigueur depuis 1990) et l’évaluation externe des institutions privées (depuis 2011) qui est obligatoire et qui est entreprise par la Direction générale de l’Enseignement supérieur (DGESup) depuis 2017. Quant à l’évaluation des offres de formation, elle concerne essentiellement les établissements privés et est effectuée sur étude de dossiers et de visites de terrain par la DGESup d’une part et d’autre part par le CAMES dans le cadre du Programme de Reconnaissance et d’Equivalence des Diplômes (PRED) à la demande de ces établissements. Il apparaît une inégale dignité entre Institutions privées et Institutions publiques d’enseignement supérieur. La création d’une Instance nationale d’assurance qualité autonome demandée par la DGESup et les établissements publics est par ailleurs toujours en suspens compte tenu de l’étude des coûts induits et de la réticence de certains décideurs.

Les institutions d’enseignement supérieur et de recherche (IESR) du Burkina Faso ont bénéficié d’appuis divers de la part de partenaires (CAMES, UNESCO, DAAD, AUA, AUF) pour le renforcement de l’assurance qualité dans l’enseignement supérieur. Des personnes de ressources des IESR et de la DGESup ont ainsi bénéficié de formations en Assurance qualité. Une Direction de

l'Assurance Qualité (AQ) a été créée au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI). Une étude réalisée par le CAMES en 2015-2016 fait ressortir qu'il existe un début de la mise en œuvre des activités d'assurance qualité interne pour un certain nombre d'IESR qui ont réalisé une auto-évaluation au moins une fois, réalisé une évaluation et mis en place des structures internes d'assurance qualité. Ces efforts nécessitent d'être consolidés par l'appui à la mise en place et au fonctionnement d'un dispositif national d'AQ performant comprenant une structure nationale d'AQ et des CIAQ dans toutes les IESR du Burkina Faso car il ressort que le retard dans la mise en place de l'assurance qualité interne (AQI) dans les établissements d'enseignement supérieur est largement tributaire de la mise en place timide des structures nationales d'assurance qualité dans les pays. Ces structures aideront à coordonner et à impulser la politique d'assurance qualité, aussi bien interne qu'externe.

La réalisation d'un état des lieux actualisé de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur au Burkina Faso s'avère nécessaire pour mettre à jour les données sur les pratiques d'assurance qualité et les difficultés rencontrées et pour éclairer sur les conditions de développement et de mise en œuvre d'une politique d'Assurance qualité adaptée aux besoins de développement de l'enseignement supérieur.

II. Objectif général

Réaliser un état des lieux actualisé de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en vue de soutenir la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif national d'Assurance Qualité de l'enseignement supérieur au Burkina Faso

III. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, cette étude vise à :

- Dresser le panorama le plus exhaustif possible de la mise en œuvre de l'assurance qualité au niveau du système de pilotage central de l'enseignement supérieur (MESRSI) et au niveau des IESR du Burkina Faso ;
- Repérer les forces, faiblesses, menaces et opportunités du développement de l'assurance qualité au Burkina Faso ;
- Réaliser une étude de gap entre la situation actuelle et celle d'un ou de deux pays pouvant être considérés comme situation de référence ;
- Formuler des propositions concrètes en vue de faciliter la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif national d'Assurance qualité et des cellules internes d'assurance qualité (CIAQ) dans les IESR du Burkina Faso.

IV. Résultats attendus

- Un état des lieux actualisé de la mise en œuvre de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur est réalisé ;
- Les forces, faiblesses, menaces et opportunités, du déploiement de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur sont mises en évidence ;
- Des recommandations et des propositions concrètes en vue de l'opérationnalisation du Dispositif national d'AQ/ES et des CIAQ sont obtenues.

V. Tâches du consultant

Le travail du consultant est placé sous la supervision rapprochée de la Directrice générale de l'enseignement supérieur du Burkina Faso (DGESup) et du Bureau de l'UNESCO à Dakar. Le Consultant aura pour tâche de :

- Conduire l'analyse documentaire de l'état de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur au Burkina Faso et dans la sous-région ; notamment l'état des lieux réalisé en 2015-2016 dans le cadre du CAMES et documents (rapports, documents officiels, etc.) à recueillir auprès de la DGESup, des IESR ;
- Effectuer l'analyse des textes règlementaires et/ou normatif encadrant l'organisation et les modalités de fonctionnement des structures en charge de l'AQ de l'Enseignement supérieur au Burkina Faso (structures centrales et CIAQ) ;
- Elaborer les outils d'investigation de l'étude (questionnaires et guide d'entretien à utiliser pour les enquêtes) pour l'évaluation des types de mécanismes d'AQ mis en œuvre, du niveau de fonctionnement des structures d'assurance qualité, des outils utilisés et des difficultés rencontrées ;
- Conduire les enquêtes et recueillir des données pour l'établissement de l'état des lieux actualisé de l'assurance qualité auprès des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) publiques et privées, les structures centrales en charge de l'enseignement supérieur au Burkina Faso (MESRSI, DGESup). L'échantillonnage des IESR à visiter, des décideurs et acteurs à interviewer sera effectué avec la participation de la DGESup/Burkina Faso ;
- Effectuer le dépouillement des données recueillies par l'enquête et élaborer le rapport d'état des lieux qui devra contenir une analyse SWOT du développement de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur au Burkina ;
- Réaliser une étude de gaps entre cette situation et celle d'un ou deux pays de la sous-région considérés comme situation de référence ;
- Proposer des recommandations et des schémas d'action clairs et concrets pour faciliter la mise en place et l'opérationnalisation des dispositifs d'Assurance qualité (Dispositif national et CIAQ des IESRs) ;
- Fournir le rapport d'état des lieux comme livrable de la mission de consultation.
- Participer à l'atelier de partage et de validation du rapport d'état des lieux qui sera organisé par la DGESup/MESRSI/Burkina Faso ;
- Intégrer les amendements de l'atelier et mettre à disposition le rapport final d'état des lieux actualisé, validé.

VI. Profil du consultant

- Etre un spécialiste de l'Assurance qualité dans l'enseignement supérieur ;
- Avoir une très bonne connaissance du système de l'enseignement supérieur en Afrique et spécialement du Burkina Faso ;
- Avoir une expérience professionnelle avérée dans le domaine de l'enseignement supérieur et disposer d'une bonne expérience dans l'ingénierie de la formation ;
- Avoir une bonne maîtrise des méthodologies d'enquête quantitative et qualitative ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'analyse des politiques éducatives et d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur ;
- Etre disponible pour conduire les travaux dans les délais de temps impartis
- Avoir conduit des travaux similaires faisant l'objet de la présente offre ;

Le consultant pourra constituer une équipe. Il peut être un bureau de consultance. Pour faire acte de candidature, le soumissionnaire devra joindre à son curricula vitæ (C.V.), les diplômes et attestations légalisés ainsi que tout autre document jugé pertinent et nécessaire. Il devra

également joindre une note méthodologique succincte de la conduite de l'étude selon l'agenda prévisionnel proposé au point IX.

VII. Livrables

Le consultant a l'obligation de produire et de transmettre à l'UNESCO via la DGESup qui en fera validation préalable, les documents ci-après :

- i. une note conceptuelle de l'étude traduisant l'objet de l'étude et comprenant l'agenda détaillé de la conduite de l'étude ;
- ii. trois rapports des résultats de l'étude :
 - Le rapport d'études préliminaire
 - Le rapport provisoire d'état des lieux descriptif incluant une analyse prospective (identifiant les tendances lourdes, les phénomènes d'émergence ou germes de changement), une analyse de gaps et une série de recommandations précises à l'attention du MESRSI, des IESR et de l'UNESCO pour la mise en place et le fonctionnement des dispositifs d'AQ de l'Enseignement supérieur au Burkina Faso . Le rapport provisoire devra être annexé de la présentation Powerpoint pour l'atelier de partage et de validation de l'étude d'état des lieux effectuée.
 - Le rapport final intégrant les amendements de l'atelier de validation et contenant un résumé analytique de l'étude effectuée.

Tableau : Livrables selon le nombre et le format du support

Nº	Rapports (livrables)	Nombre d'exemplaires	Format
1	Note méthodologique	05	papier et numérique
2	Rapport préliminaire de l'étude	05	
3	Rapport provisoire	05	
4	Rapport final de l'étude	05	

VIII. Cadrage méthodologique

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Ministère en charge de l'enseignement supérieur, la Direction générale de l'enseignement supérieur, les IESR et les CIAQ. La DGESup/MESRSI et le Bureau de l'UNESCO à Dakar appuieront le Consultant en facilitant les rencontres et entretiens avec les structures et acteurs cibles de l'étude.

Le Consultant préparera son rapport sur la base d'une méthodologie qu'il proposera au préalable au commanditaire, pour examen et validation. La réalisation de l'étude doit faire l'objet de validation et d'adoption à différents niveaux du dispositif institutionnel. La validation technique du rapport préliminaire est assurée par la Direction générale de l'enseignement supérieur, élargie aux autres structures du ministère et des IESR pour le rapport final. Des personnes de ressources pourront être associées à cette phase.

IX. Durée de l'activité et agenda prévisionnel

La durée totale de la présente activité comprenant deux phases dont une phase de 45 jours ouvrés pour la conduite de l'étude. L'agenda prévisionnel est le suivant :

- i. Phase d'annonce et de contractualisation
 - J1 à J14 : Diffusion de l'offre, 24 mai au 17 Juin 2018
 - J15 -J23 : Sélection et contractualisation du Consultant 18 au 20 juin 2018
- ii. Phase d'exécution de l'étude (45 jours ouvrés):
 - J1 : Briefing de démarrage de la phase de réalisation de l'étude, 25 juin 2018
 - J20 : remise du rapport préliminaire 20 juillet 2018
 - J27 : remise de la version provisoire 31 juillet 2018
 - J32 : Atelier de partage et de validation organisé par DGESup 07 Août 2018
 - J45 : remise de la version finale du rapport d'étude intégrant les amendements et inputs de l'atelier de validation : 24 Août 2018

X. Coût de l'étude et paiements

Le montant total des paiements à faire au Consultant à titre de frais pour l'étude s'élève à 3 000 000 FCFA. Ce montant inclut les frais d'enquête, de voyages d'études et d'hébergement au Burkina Faso et l'élaboration des rapports qui font partie intégrante des charges du consultant. L'atelier de validation du rapport d'état des lieux sera organisé par la DGESup/MESRSI. Les paiements seront échelonnés ainsi qu'il suit :

- 1^{er} paiement : 30% des frais à la signature du contrat après validation de la note méthodologique fine de l'étude proposée.
- 2^{ème} paiement : 40% contre remise du rapport provisoire validé
- 3^{ème} et dernier paiement 30% contre remise du rapport final validé.

XI. Soumission des dossiers de candidature

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés sous format numérique avant le 17 Juin 2018 à 24h00 GMT à : A Madame SESSOUMA, Bintou DGESup : bintouessouma@gmail.com avec copie à Mr Youssouf OUATTARA, y.ouattara@unesco.org